



LIMOGES MÉTROPOLE

ARRÊTE

Le Président de Limoges Métropole,

du 27 janvier 2026
Vu le Code général des collectivités territoriales et
notamment l'article L. 503-10 du Code général des collectivités territoriales,
Vu le décret n° 22 du 17 avril 2025 portant
dispositions réglementaires de la loi relative au statut des élus locaux et
Président,

CONSIDÉRANT que le Président peut donner une
ou plusieurs délégations par arrêté déléguant
sa signature aux directeurs généraux adjoints des services
et responsables du Pôle Proximité et Environnement
de Limoges Métropole

N° 27788

CONSIDÉRANT que M. Jean-Luc MAZEAU assure
les fonctions de Directeur général adjoint des services et
Responsable du Pôle Proximité et Environnement à
Limoges Métropole.

ARRÊTE

ARTICLE 1er. En l'absence du Directeur général des services, délégation est
donnée, sous la surveillance et au nom du Président, conformément aux
dispositions de l'article L. 503-10 du Code général des collectivités territoriales, à
M. Jean-Luc MAZEAU, Directeur général adjoint des services et
Responsable du Pôle Proximité et Environnement à Limoges Métropole, pour exercer les fonctions de ce service.
L'absence du Directeur général des services est entendue de ce service relatif
à l'élaboration des actions marchés et aux marchés d'intérêt national.

ARTICLE 2. Le présent arrêté prend effet à compter du lundi 9 février 2026.

puisque au vendredi 13 février 2026 inclus.

ARTICLE 3. Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du
présent arrêté dans la partie sur le site internet de Limoges Métropole.

Fait à Limoges, au siège de Limoges Métropole

Signé électroniquement le 03/02/2026

 M. Jean-LUC MAZEAU

Publié le mardi 03 février 2026

Cet arrêté sera également l'objet d'une notification auprès de l'intéressé.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le
tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois à
www.jurisdis.com/jurisdis/limoges pour la réception des formalités de plaidoirie.

ARRÊTÉ

Arrêté portant délégation de signature à M. Jean-Luc MAZEAU, Directeur général adjoint des services et Responsable du Pôle proximité et environnement à Limoges Métropole

1 DOCUMENT - Publié le 3 Février 2026



27788.pdf
(.pdf, 156,5 Ko)

 [TÉLÉCHARGER](#)